

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUIN 2026 à 12H00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt neuf mai, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le cinq juin deux mille- vingt-six, à midi, sous la Présidence de Madame Isabelle PIGEARD

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf Noëlie GARIN ayant donné pouvoir à M. PARENTE, Michael LOISON ayant donné pouvoir à Mme QUELLEC, et Frédéric BENINCA ayant donné pouvoir à Mme COUTTOLENC

Madame Elisa COUTTOLENC a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Mme PIGEARD ouvre la séance.

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le secrétaire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré huit conseillers présents. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-15 du CGCT était remplie.

Il a ensuite été rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jacques WALTHER et Mme Florence QUELLEC et Mme Ninon DAMERY et Mme Elisa COUTTOLENC

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

1. Élection du délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Madame Isabelle PIGEARD avait fait connaître son souhait d'être candidat pour être délégué du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre de bulletin dans l'urne	: 11
Nombre de bulletin blancs ou nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11

Mme Isabelle PIGEARD ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme délégué du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Élection des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

La commune doit désigner trois suppléants.

Une liste de candidats est déposée avec Jacques WALTHER, Noëlie GARIN et Louis PARENTE

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre de bulletin dans l'urne	: 11
Nombre de bulletin blancs ou nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11

La liste ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

2. Demande de subvention au titre du FODAC 2026

Mme le Maire explique la demande de subvention

Elle précise qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de remplir leurs missions avec efficacité et sécurité (tracteur tondeuse, tronçonneuse à perche, ...). Il convient également de réaliser des travaux sur les bâtiments communaux (piscine, poêle cabanes pastorales, ...)

De plus il est décidé de doter les services communaux de mobilier adapté pour les différents bâtiments municipaux (salle du conseil, bureau du Maire,) et du matériel pour les festivités (potelets à ruban, modules pour circuit VTT, etc ...) ...

Enfin, la municipalité souhaite agrémenter les espaces d'accueil du public avec du mobilier urbain pour rendre les espaces attrayants et moderniser l'image de nos équipements et des espaces dédiés aux usagers (parc publics, places, trottoirs, bancs, tables pique-nique, guirlandes lumineuses, ...)

Mme le Maire précise qu'il convient de solliciter le département des AHP pour une subvention aidant à l'acquisition de ce matériel

La délibération est adoptée à l'unanimité

Questions Diverses

Jeux gonflables au Sauze cet été : La municipalité, l'Association des commerçants et la Régie ont souhaité dynamiser le quartier de la Savonnette en proposant l'installation de structures gonflables au Sauze. Cette animation sera mise en place rue de la Savonnette, les après-midi, du 11 juillet au 6 septembre.

Ce projet a pu voir le jour grâce à l'accord du propriétaire des terrains concernés ainsi qu'au soutien financier de l'Association des commerçants du Sauze. Il convient également de remercier la commune et la Régie pour leur contribution à travers la mise à disposition des fluides nécessaires au fonctionnement de l'installation.

Recrutement école du Sauze : l'agent en poste vient d'indiquer ne pas pouvoir assurer le poste à la rentrée. Un recrutement est donc lancé pour recruter un agent sur le poste du périscolaire de l'école du Sauze.

Régie du Sauze : Mme Pigeard informe le conseil municipal de la composition de la régie ubaye ski notamment le collège des socio professionnels qui siègeront au conseil d'exploitation :

Il s'agit de :

- Karine TCHIKNAVORIAN : directrice ESF du Sauze
- Guillaume LEFEBVRE : président association des commerçants du Sauze
- Nicolas LANTHELME : directeur ESF Sainte Anne
- Philippe CATIL : sociopro de St Paul sur Ubaye
- Robert VOLPONI : ancien chef des pistes du Sauze

Ubaye Tourisme : Mme le Maire explique que Jacques MARTIN n'a pas souhaité re-candidater à la Présidence d'Ubaye Tourisme. Il convient de saluer son engagement et son investissement au service du tourisme de la vallée de l'Ubaye. Les élus remercient Jacques Martin pour son engagement durant toutes ces années.

Mme le Maire précise qu'une nouvelle gouvernance a été élue. Elle explique que Mme Couttolenc a été élue Vice Présidente d'Ubaye Tourisme.

Mme COUTTOLENC précise que la composition du nouveau bureau d'Ubaye Tourisme :

Président : Yvan BOUGUYON

Trésorier : Frédéric CHABRE

Secrétaire : Sabine DANERY

La séance est levée à 13 h 30



Le Maire,

Isabelle PIGEARD